



PROGRAMME D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Rapport annuel 2001-2002



Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Programme national d'évaluation environnementale (Canada)
Programme d'évaluation environnementale : rapport annuel 2001-2002
Annuel.
Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Environmental Assessment Program,
annual report 2001-2002.
ISBN 0-662-66976-2
N° de cat. En40-11/40-2002
ISSN 1493-3802

1. Environnement – Études d'impact – Canada.
 2. Environnement – Politique gouvernementale – Canada.
 3. Développement durable - Politique gouvernementale – Canada.
- I. Titre.
II. Titre : Environmental Assessment Program, annual report 2001-2002.

HC120.E5C32 2002

333.7'14'0971

Pour un complément d'information, communiquer avec :

Tara Frezza
Direction de l'évaluation environnementale
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-0554
Télec. : (819) 953-4093
Courriel : Tara.Frezza@ec.gc.ca



PROGRAMME
D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



**Rapport annuel
2001-2002**

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction	2
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)	4
Activités de projet	5
Faits saillants régionaux et nationaux	7
Cohérence et exécution du Programme d'EE à l'échelle nationale	7
Améliorer la qualité de la contribution d'EC pour promouvoir la prestation de meilleurs services consultatifs en EE.....	9
Prendre des décisions fondées sur des services consultatifs scientifiquement valables.....	11
Partenariat avec d'autres instances pour assurer l'exécution efficace du programme d'EE.....	15
Partage des connaissances par la communication et la formation	17
Conséquences des décisions judiciaires.....	18
Réunions et ateliers	20
IAIA 2001 — Cartagena	20
Activités pétrolières et gazières au Yukon.....	20
Atelier sur les sables bitumineux.....	21
Atelier sur le pétrole et le gaz dans le Nord	21
Défis et orientation proposée	23
Acronymes et abréviations	25

SOMMAIRE

Le rapport annuel sur le Programme national d'évaluation environnementale (EE) dresse le bilan des activités et travaux d'Environnement Canada effectués au cours de l'exercice 2001-2002. Le rapport explique aussi comment les activités régionales et nationales facilitent la cohésion et l'administration du Programme.

Le Programme d'EE d'Environnement Canada (EC) repose sur un réseau de gestionnaires, d'exécutants, d'analystes et de scientifiques du Service de la protection de l'environnement, du Service de la conservation de l'environnement et du Service météorologique du Canada provenant des cinq régions canadiennes et de l'Administration centrale du Ministère.

Les responsables du Programme d'EE doivent promouvoir une utilisation cohérente des évaluations environnementales, s'assurer que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* est respectée au Ministère et que la Directive du Cabinet (1990) concernant l'évaluation stratégique des politiques, des plans et des programmes et la *Loi sur le ministère de l'Environnement* sont bel et bien appliquées. L'Équipe d'évaluation environnementale a pour mission d'assurer la bonne marche des quatre secteurs d'activité d'EC qui constituent le mode d'action privilégié du Ministère dans la gestion de ses opérations.

Étant donné que les responsabilités du Programme d'évaluation environnementale sont largement régies par la *LCEE*, l'Équipe d'évaluation environnementale a attendu que l'examen quinquennal de la loi soit terminé. La mesure législative afférente, le projet de loi C-19 (Loi modifiant la *Loi canadienne sur*

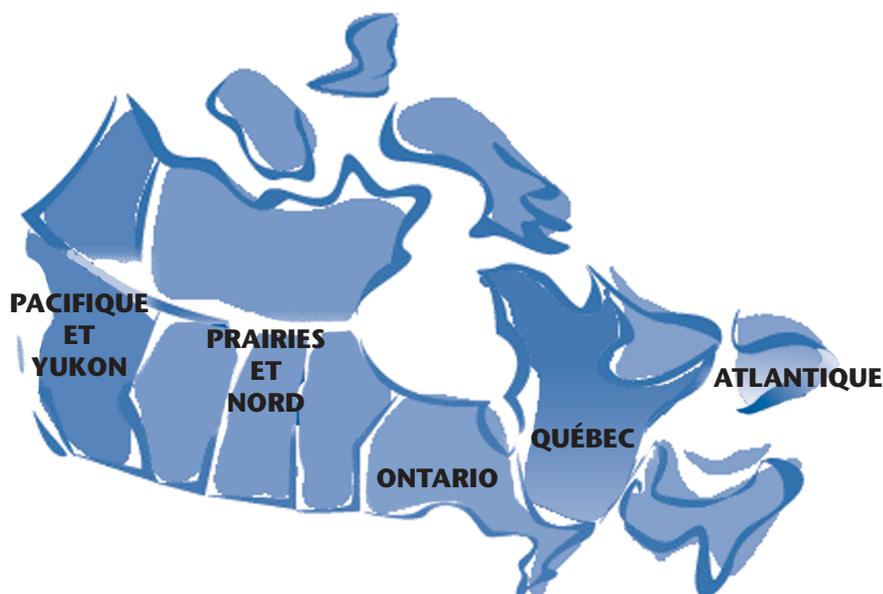
l'évaluation environnementale) devrait faire l'objet d'un examen article par article à l'automne 2002.

Environnement Canada (EC) consacre beaucoup de temps et d'efforts à l'examen et à la préparation des évaluations environnementales à la fois en sa qualité d'autorité responsable (AR) et d'autorité fédérale (AF). Son rôle en tant qu'autorité responsable n'est certes pas négligeable, mais ses activités d'autorité fédérale (AF), qui consistent à fournir une expertise scientifique et des conseils techniques, dominent le Programme d'EE et accaparent une bonne part de son temps et de ses ressources.

La Directive du Cabinet concernant l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (juin 1999) est le fondement du Programme d'EE dont les responsables sont chargés de fournir des services consultatifs et de participer aux évaluations environnementales stratégiques (EES). Cette année, la Direction de l'évaluation environnementale a offert trois ateliers de formation en EES dans les Régions d'EC, participé à 16 EES et commenté de nombreux mémoires au Cabinet, documents et diaporamas.

Au cours de l'année, EC devra s'attaquer aux lourds dossiers des changements climatiques et de la ratification attendue du Protocole de Kyoto. Les décisions gouvernementales directement en rapport avec les dossiers environnementaux mettront très certainement le Programme d'EE à rude contribution, mais elles confirmeront également l'importance des évaluations environnementales au Canada.

INTRODUCTION



Le Programme national d'évaluation environnementale d'Environnement Canada (EC) repose sur un réseau de gestionnaires, de praticiens, d'analystes et de scientifiques qui conjuguent leurs efforts pour assurer les services d'évaluation environnementale dans le but de protéger et de conserver les écosystèmes fragiles. Le Programme sert notamment à promouvoir l'utilisation systématique des évaluations environnementales, à mettre en application la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* à EC même et à faire respecter la Directive du Cabinet (1990) concernant l'évaluation environnementale stratégique des politiques, des plans et des programmes et la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. Le programme national d'évaluation environnementale a pour mandat d'intégrer les avis, basés sur des critères scientifiques, de l'EE en vue d'une prise de décision respectant les politiques, plans, programmes et projets du gouvernement fédéral; de promouvoir la conformité exemplaire de la *LCEE* au Ministère et de voir à ce qu'elle soit appliquée uniformément à

l'échelle nationale. Ils doivent également faciliter, au Ministère, la mise en application de la Directive du Cabinet (1990) coordonner et développer la position ministérielle et fournir de l'information scientifique et technique au besoin.

À travers de cette approche nationale et l'accomplissement du mandat, l'Équipe d'évaluation environnementale contribue à la bonne marche des quatre secteurs d'activité du Ministère qui sont les piliers sur lesquels reposent ses opérations de gestion. L'Environnement sain, la Nature, les Prévisions météorologiques et environnementales, la Gestion, l'administration et les politiques constituent les quatre secteurs d'activité qui confèrent la cohésion nationale nécessaire aux décisions stratégiques prises dans le domaine des ressources.

On a chargé le **secteur d'activité Environnement sain** de réduire les incidences humaines nuisibles à l'atmosphère et à la qualité de l'air et de prévenir et

d'atténuer les menaces que les substances toxiques et autres substances préoccupantes font peser sur l'environnement et la santé humaine.

Le secteur d'activité Nature a essentiellement pour but la conservation de la biodiversité et les écosystèmes prioritaires (p. ex., les terres humides, les forêts, l'habitat des oiseaux migrateurs) et de faire comprendre les incidences des activités humaines sur la santé des écosystèmes pour mieux les atténuer.

Le secteur d'activité Prévisions météorologiques et environnementales est chargé des dossiers traitant de l'adaptation aux incidences des conditions atmosphériques et environnementales sur la santé et la sécurité humaines, l'économie et la qualité de l'environnement.

Le secteur d'activité Gestion, administration et politiques a surtout pour mission d'établir l'ordre des priorités en matière de stratégies et de politiques d'intégration. Les responsables de ce secteur estiment qu'une organisation dynamique doit pouvoir compter sur des services efficaces et innovateurs.

Le Programme d'évaluation environnementale (EE) contribue considérablement à l'enrichissement du secteur d'activité d'Environnement sain. Parce qu'elles donnent lieu à de saines décisions et qu'elles favorisent l'utilisation durable des ressources, les activités d'EE complètent tout naturellement celles du secteur d'activité Environnement sain. Les conclusions des évaluations environnementales se répercutent aussi sur les trois autres secteurs d'activité d'EC. En plus de travailler à la prévention de la pollution et à la gestion des substances toxiques, les responsables de ce secteur puisent à même leurs évaluations

environnementales pour assurer des services consultatifs spécialisés dans des dossiers comme les oiseaux migrateurs, les terres humides, les problèmes d'eau et l'incidence des conditions météorologiques sur les projets. La coordination nationale de toutes ces activités se fait selon de sains principes de gestion, de planification et d'élaboration des politiques qui sont au cœur même des opérations du secteur d'activité Gestion, administration et politiques.

Le présent Rapport annuel est le fruit des efforts collectifs des Comités régionaux de coordination des évaluations environnementales (CCEE) et de la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) qui relève du Service de la protection de l'environnement (SPE). Le Rapport annuel fait la preuve que le Ministère s'est bel et bien engagé à rendre compte des mesures qu'il prend et à communiquer les succès remportés dans l'exécution des évaluations environnementales ou les leçons qu'il doit en tirer. Il décrit en détail les activités du Programme national d'évaluation environnementale entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002 conformément aux dispositions de la *LCEE* et de la Directive du Cabinet de 1999 concernant l'évaluation stratégique environnementale des politiques, des plans et des programmes.



LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE)

Les responsables du Programme d'évaluation environnementale doivent s'assurer que la *LCEE* est respectée partout à Environnement Canada. La *LCEE* est le fondement législatif sur lequel repose l'utilisation durable des ressources et elle constitue un moyen efficace d'intégrer les facteurs environnementaux à la planification et à la prise de décisions.

Comme l'avait prévu le législateur à l'origine, l'examen quinquennal de la *LCEE* a commencé en janvier 2000 [paragraphe 72(1)]. Les Régions et l'Administration centrale d'EC ont arrêté ensemble la position et les recommandations que défendra le Ministère dans la version révisée de la loi. Le Ministère a déjà présenté ses recommandations dans un énoncé de principe ministériel.

L'examen et la révision de la *LCEE* (appelée actuellement Projet de loi C-19, Loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*) se sont poursuivis tout au long de l'année (2001-2002). Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, présidé par M. Charles Caccia, a commencé son examen parlementaire en décembre 2001. De nombreux intéressés et citoyens concernés lui ont fait des présentations. Le ministre de l'Environnement a prononcé le discours de clôture des travaux du Comité le 29 mai 2002. En principe, l'examen article par article du projet de loi devrait commencer à l'automne 2002.



ACTIVITÉS DE PROJET

En qualité d'autorité responsable (AR), EC a inauguré **585 nouveaux projets** entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002, une légère augmentation par rapport aux 531 projets de l'an dernier.

La Région de l'Atlantique et, à un degré moindre, la Région des Prairies et du Nord ont effectué le plus grand nombre d'examens préalables, chacune intervenant pour 34 et 28 % respectivement des activités d'AR d'EC sur ce chapitre (figure 1). La Région de l'Ontario a connu la plus forte augmentation du nombre de projets qui ont représenté environ 26 % des activités d'AR d'EC, une hausse de 9 % par rapport à l'an dernier. Dans la Région du Québec, le nombre d'examens préalables représentait 3,6 % du total de ces examens contre 9 % l'an dernier. La proportion des examens préalables dans la Région du Pacifique et du Yukon était également en baisse à 8 % cette année par rapport aux 13 % enregistrés l'an dernier.

Une fois soustraites les activités d'AR du Ministère des activités déclenchées automatiquement par les dispositions de la LCEE (figure 2), il est évident que plus de la moitié des examens préalables (63 %) sont le fruit des efforts de promotion déployés par EC. Il s'agit d'un changement par rapport aux 31 % observés l'an dernier. À 28 %, la proportion des examens préalables portant sur des approbations réglementaires est en baisse cette année par rapport aux 46 % observés l'an dernier.

Après ventilation des approbations réglementaires par région (figure 3), la restauration des terrains contaminés au Canada représentait 41 % du nombre de permis délivrés. L'an dernier, presque la moitié de tous les permis délivrés étaient des permis d'immersion en mer.

En ce qui concerne les activités d'EE, EC est surtout intervenu en qualité d'autorité fédérale (AF). EC fournit l'information spécialisée à utiliser dans l'évaluation environnementale des projets relevant de la responsabilité d'autres ministères ou d'autres organismes. Le Ministère consacre une part considérable de son temps et de ses ressources à répondre à ceux qui lui demandent d'intervenir en qualité d'autorité fédérale (AF).

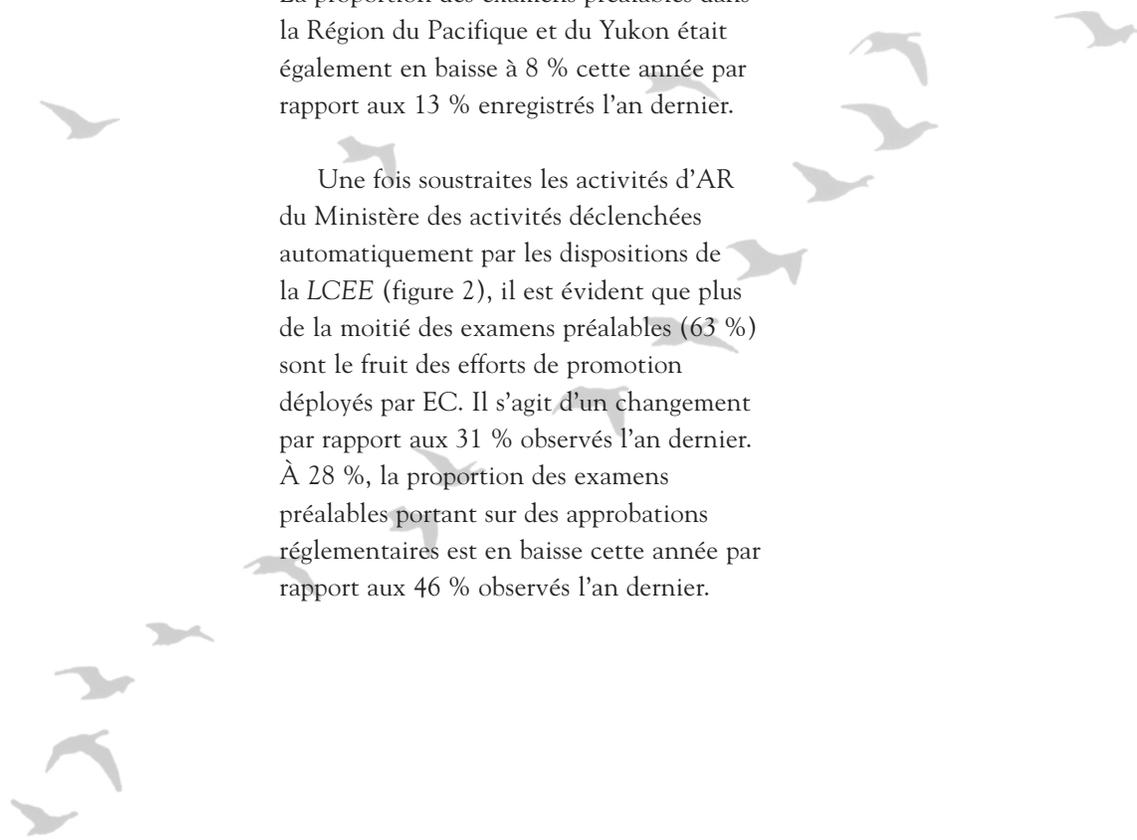


Figure 1 Activités d'AR par région

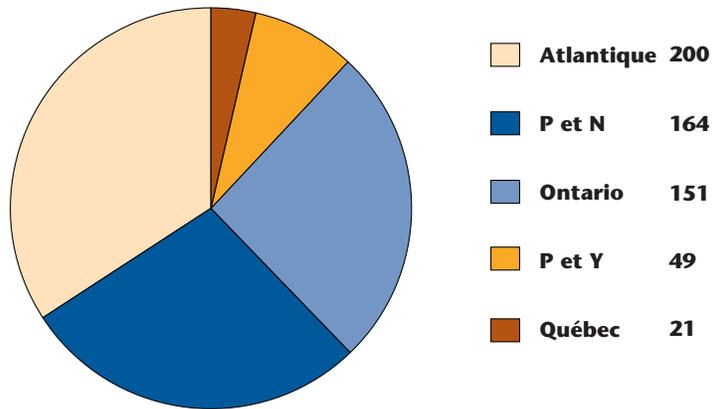


Figure 2 Activités d'AR par déclencheur

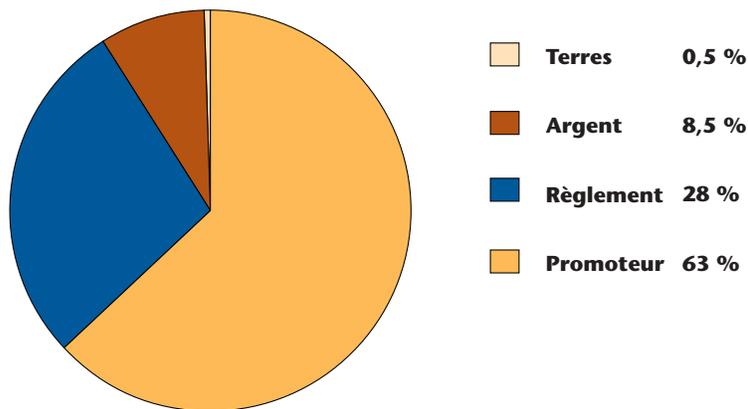
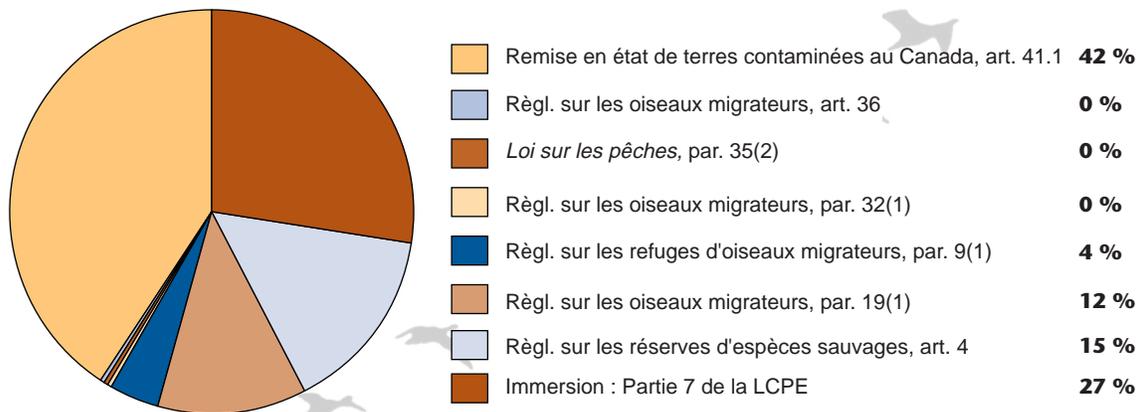


Figure 3 Permis délivrés en vertu de règlements particuliers



FAITS SAILLANTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Partout au pays, les préposés au Programme d'évaluation environnementale d'EC examinent les projets et les propositions, font des évaluations environnementales et conseillent les autres ministères et la haute direction d'EC.

Environnement Canada possède un bureau régional dans chacune de ses cinq régions : le Pacifique et le Yukon, les Prairies et le Nord, le Québec, l'Ontario et l'Atlantique avec des représentants du Programme d'EE dans chacune d'entre elles. La coordination nationale des activités du Programme d'EE se fait à la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) du Service de la protection de l'environnement (SPE), à l'Administration centrale du Ministère.

Nous examinerons dans la section ci-dessous les grandes activités d'EE à travers le pays et nous expliquerons l'objet et l'orientation du Programme d'EE.

COHÉRENCE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME D'EE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Assurer la cohérence dans la prestation du Programme d'EE à l'échelle nationale est l'un des aspects importants des activités d'évaluation environnementale (EE). Une collaboration soutenue de toutes les régions nous a permis d'améliorer cet aspect de la prestation du Programme d'EE et de mieux exécuter les politiques, les programmes et les plans fédéraux. Plusieurs exemples démontrent que la mise en commun du savoir-faire et des connaissances a favorisé

la cohérence dans l'exécution du Programme d'EE au pays l'année dernière.

Modèle de rapport d'examen préalable, par catégorie, des projets d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat à petite échelle

L'an dernier, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*, la Région de l'Ontario a entrepris la mise au point d'un Modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) pour évaluer les projets à petite échelle financés par EC dans le cadre de mesures comme ÉcoAction, le Programme de bonne intendance des habitats et le Fonds pour la pérennité des Grands Lacs.

Tous les ans, EC donne suite à un grand nombre de demandes de financement de projets d'amélioration environnementale à petite échelle dont le fonctionnement repose sur des principes analogues et dont les effets environnementaux sont prévisibles et relativement bénins. Même s'ils sont censés être favorables à l'environnement, bon nombre des projets présentés doivent faire l'objet d'un certain niveau d'examen préalable pour en évaluer la taille, la fonction et la proximité d'un cours d'eau. Les rapports d'examen préalable renferment généralement de l'information très semblable, pour ne pas dire identique, à celle d'autres examens préliminaires effectués pour des projets de même nature qui sont, eux aussi, des candidats crédibles à l'examen préalable par catégorie.

À l'occasion de l'Atelier national des praticiens en évaluation environnementale, qui a eu lieu à Toronto en octobre 2001, la Région de l'Ontario a présenté un projet d'élaboration d'un MREPC qui lui donnerait les moyens financiers de mettre à exécution certains programmes tout en respectant les exigences de la LCEE. La plupart des autres régions ont constaté que ce projet ressemblait beaucoup à leur propre programme de financement et qu'il vaudrait la peine de l'utiliser à l'échelle nationale. On a donc décidé d'instituer un groupe de travail composé de représentants du Comité de coordination des évaluations environnementales des régions de l'Ontario, de l'Atlantique, des Prairies et du Nord et du Pacifique et du Yukon, de même que des représentants des bureaux de l'Administration centrale du Service canadien de la faune et de la DEE, groupe dont l'Ontario assure la direction. Le mandat du groupe a été établi et un expert-conseil a été embauché. Le projet a été financé à même le Fonds des projets d'EE de la Région de l'Ontario et le Fonds pour la pérennité des Grands Lacs. Une ébauche de MREPC a été rédigée à la fin de mars 2002.

Au cours de la prochaine année financière, on fera l'essai, à titre expérimental, du projet de MREPC selon certains programmes de financement dans les régions participantes. Une fois évalué et complété, le MREPC sera présenté à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (Agence) pour l'officialiser en vertu de la LCEE.

Aquaculture

Dans la Région de l'Atlantique, l'industrie aquicole prend sans cesse de l'expansion. EC a examiné une centaine de propositions de construction ou de modification d'entreprises aquicoles, dont plusieurs portaient sur des éclosiers de la morue de l'Atlantique dans les eaux littorales de

Terre-Neuve et du Labrador, un secteur aquicole en émergence.

EC devra évaluer l'exploitation en permanence d'environ 130 entreprises des cultures des moules et des huîtres actuellement en pleine expansion dans l'Île-du-Prince-Édouard, car elles n'ont toujours pas obtenu les autorisations fédérales nécessaires. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministère des Pêches et des Océans (MPO), avec le concours d'EC, ont utilisé une méthode stratégique pour mener à bien cette tâche. Cette méthode leur a permis d'examiner les conchylicultures dans 15 systèmes de baie ou régions. Chaque système a fait l'objet de mesures de protection environnementale et des régimes de gestion adaptative ont été institués en conséquence.

En qualité d'expert AF, EC s'est chargé de fournir l'information et les conseils spécialisés conformément à son mandat, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du gibier d'eau et la surveillance de la qualité de l'eau dans le cadre du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques. Le Ministère a publié des directives en rapport avec son expertise dans l'évaluation environnementale des projets aquicoles et les a distribuées dans toutes les régions du pays. Ces directives ont été préparées avec le concours de la DEE et des bureaux régionaux du Ministère.

Mise en valeur des ressources pétrolières et gazières

Les ressources en hydrocarbures du plateau littoral de la Nouvelle-Écosse et des Grands bancs au large de Terre-Neuve font l'objet d'activités de prospection et de mise en valeur. Les demandes d'accès de l'industrie à ces ressources potentielles n'ont pas cessé d'augmenter au cours de l'année. Comme ces demandes doivent faire l'objet d'évaluations environnementales, la Région





Forage en mer, courtoisie de Warren Fenton

de l'Atlantique poursuit ses démarches stratégiques pour que l'information et l'expertise d'EC entrent en ligne de compte en temps opportun. Entre autres mesures, la Région propose que le Ministère établisse des documents d'orientation faisant état de ses attentes en matière de prospection et de sa participation aux examens des projets de location des droits de prospection sur les plateaux littoraux.

Instrument d'évaluation environnementale

La Division de l'évaluation environnementale (DEE) continue de raffiner les instruments d'EE. Ces instruments sont mis au point pour faciliter la mise en commun des connaissances et renforcer les partenariats. Le Système national d'évaluation environnementale (SNEE), le Système de suivi des demandes d'expertise, le Forum du Groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs, le Forum de suivi à l'évaluation des incidences environnementales et le site du Programme

d'EE sur l'Inforoute d'EC, le site Web interne du Ministère, sont tous des instruments d'EE.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA CONTRIBUTION D'EC POUR PROMOUVOIR LA PRESTATION DE MEILLEURS SERVICES CONSULTATIFS EN EE

EC fournit des services consultatifs en EE scientifiquement fondés lorsqu'il intervient à la fois à titre d'autorité fédérale (AF) et d'autorité responsable (AR). Pour que son intervention compte davantage, le Ministère doit resserrer la qualité de ses services consultatifs en favorisant l'accumulation des connaissances scientifiques dont il doit aussi faire la promotion. En outre, il met au point ou raffine des techniques et des méthodes d'évaluation environnementale pour faciliter la prestation du Programme d'EE.

Projets de recherche et de développement

L'an dernier, la Région des Prairies et du Nord a dépensé 75 000 \$ pour financer cinq projets destinés à améliorer l'efficacité régionale d'EC comme autorité fédérale compétente qui consiste à fournir de l'information et des connaissances spécialisées. Arrivaient en tête de liste dans l'ordre des priorités, un suivi plus serré des stations de compression des gazoducs, des effets des projets de prospection du charbon et du sélénium sur les oiseaux migrateurs des contreforts de l'Alberta, des effets cumulatifs de la pollution atmosphérique (fines particules) dans la région d'Edmonton-Fort Saskatchewan, des effets de la prospection et de l'exploitation d'hydrocarbures sur la nidification des oiseaux migrateurs dans la toundra et sur leur habitat, et de la qualité de l'eau et de la biodiversité des terres humides en rapport avec la récupération d'écopaysages (mines de charbon à ciel ouvert).

Ligne internationale de transmission — Point Lepreau (Nouveau-Brunswick) au Maine

Dans la Région de l'Atlantique, on s'est penché sur plusieurs ébauches d'un rapport d'étude complet traitant d'un projet de ligne internationale de transmission allant de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à la frontière américaine (Maine). Les intéressés ont décidé, en collaboration avec EC, de mettre au point une enquête pour tirer au clair les incidences du projet sur les oiseaux migrateurs. Les méthodes établies pour cette enquête, et le protocole d'interprétation qui en résultera, serviront de précédents importants dans toute future intervention en rapport avec des aménagements linéaires.

Atelier de la Région de l'Ontario sur l'autorité fédérale spécialisée

La Région de l'Ontario a tenu un atelier les 11 et 12 septembre 2001 pour le personnel régional participant aux examens des EE d'EC dans son rôle d'autorité fédérale spécialisée. Environ 30 employés régionaux de toutes les directions ont assisté à cet atelier. Les objectifs poursuivis étaient d'assurer plus d'efficacité et plus de cohérence dans la prestation des services consultatifs du Ministère en sa qualité d'AF et de veiller à ce que ses recommandations soient dûment comprises et suivies. L'atelier a permis également de revoir les dispositions de la LCEE concernant le rôle d'EC en qualité d'autorité fédérale spécialisée et de savoir en quoi lesdites dispositions influent sur les intérêts du Ministère, de comprendre tout le contexte entourant la prestation de services consultatifs ministériels en EE (de quelle façon ces services interviennent dans le processus des EE et jusqu'à quel point ils répondent aux attentes des clients), de donner des consignes aux spécialistes techniques de la Région de l'Ontario chargés de commenter les examens des EE et d'accorder la priorité aux domaines pour lesquels il faudrait mettre au point des documents d'orientation. L'atelier a permis aussi de répertorier les éléments d'une bonne évaluation environnementale et de recueillir l'information dont le spécialiste technique d'EC a besoin pour effectuer un examen et de voir en quoi un suivi peut permettre au Ministère de fournir des services consultatifs plus étoffés. On a profité de l'occasion pour expliquer les amendements proposés à la LCEE et leurs répercussions à EC dans son rôle d'autorité fédérale spécialisée. Les participants ont été fort heureux de l'événement qui permettra à EC d'assumer encore plus rigoureusement ce rôle important dans l'exécution de son Programme d'EE.



Assemblée annuelle du CCEE national

Chaque année, le Comité de coordination de l'évaluation environnementale (CCEE) se réunit pour discuter de vive voix des priorités régionales et des mesures nationales. Cette année, le Comité s'est réuni les 27 et 28 février, 2002 dans la Région de la capitale nationale. Les représentants de toutes les cinq régions et de l'Administration centrale étaient présents. Parmi les sujets débattus, il a été question des pétitions transfrontalières, de l'évaluation environnementale des politiques nationales, des conséquences juridiques des décisions des tribunaux et de la politique sur l'évaluation environnementale des changements climatiques. On a profité de l'occasion pour faire le point sur l'examen quinquennal de la LCEE et sur le Projet de loi sur les espèces en péril.

Atelier national des praticiens en EE

En collaboration avec la Direction de l'évaluation environnementale (DEE), la Région de l'Ontario a accueilli l'Atelier national annuel des praticiens en EE qui a eu lieu à l'hôtel Ramada, au centre-ville de Toronto, du 10 au 12 octobre 2001. Cet événement est une bonne occasion pour les praticiens en EE de toutes les régions du pays de mettre en commun leurs expériences professionnelles et leurs connaissances des dossiers d'EE. Le thème de l'atelier était cette année « Se préparer pour la nouvelle LCEE » et des intervenants ont expliqué les nouveaux changements et les mesures de transition auxquels donnera lieu la nouvelle LCEE. Il a été question aussi des faits saillants à l'échelle régionale, des récentes décisions juridiques en rapport avec les EE, des évaluations environnementales urbaines et du développement durable, des connaissances écologiques traditionnelles et des EE. Un tour d'autobus a permis également aux participants d'examiner en personne les mesures d'évaluation

environnementale dont le havre de Toronto a fait l'objet. Le prix annuel du praticien en EE par excellence a été décerné à Rob Dobos pour sa contribution au programme national, son dévouement, son enthousiasme et la qualité de son travail. Les participants ont profité de l'occasion pour souhaiter une heureuse retraite à Gary McLean qui, sur 30 années au service d'EC, en a consacré plus de 10 au domaine des évaluations environnementales.

PRENDRE DES DÉCISIONS FONDÉES SUR DES SERVICES CONSULTATIFS SCIENTIFIQUEMENT VALABLES

Le Programme d'EE est surtout une source d'information en évaluations environnementales dont le gouvernement fédéral tient compte lorsqu'il prend des décisions en matière de politiques, de plans, de programmes et de projets. Plusieurs faits saillants de la présente section montrent bien qu'Environnement Canada joue un rôle de premier plan dans la prestation de services consultatifs en EE. La mise en valeur des ressources énergétiques a occupé une bonne part des activités d'évaluation environnementale à travers le pays. On le constate dans les activités d'EE qui ont été retenues en guise d'exemples.

Projets d'énergie renouvelable — parc d'éoliennes de Nai Kun

Les projets d'éoliennes devraient continuer de se multiplier dans la Région du Pacifique et du Yukon au cours des prochaines années compte tenu des avantages d'une telle source d'énergie qui ne consomme aucun combustible et ne produit ni émissions ni rejets d'effluents. Et certaines régions du littoral de la Colombie-Britannique se prêtent particulièrement bien à la production d'énergie éolienne.

Au début de l'an 2002, le personnel des EE d'EC a commencé à travailler au parc d'éoliennes de Nai Kun, un projet de production électrique de 700 MW proposé pour les eaux peu profondes du détroit d'Hecate (plusieurs kilomètres au large de la côte nord-est de l'île Graham à Haida Gwaii). Le projet comprendra 350 turbines d'une capacité minimale respective de 2 MW et s'étendra sur 80 km² de longueur. Nai Kun sera branché au réseau électrique grâce à un câble à courant continu sous l'eau et en surface.

Toujours à l'étape préliminaire, le projet enclenchera les processus d'EE provincial et fédéral. Les oiseaux migrateurs font partie des sujets de préoccupation d'EC. Même si le projet a certaines incidences environnementales, comme c'est le cas de tous les grands projets, la production électrique éolienne pourrait représenter une solution de rechange valable à la production électrique au moyen d'une centrale thermique classique.

Projet d'exploitation charbonnière à Wolverine

Situé à deux pas de Tumbler Ridge, dans le centre de la Colombie-Britannique, le projet d'exploitation charbonnière de Wolverine devrait produire entre 1,5 et 2,0 millions de tonnes de charbon par année à partir d'une mine à ciel ouvert et d'une mine souterraine. Une usine de traitement et une installation de chargement font également partie du projet. Le produit fini sera acheminé par rail. Le projet est en cours de révision en vertu des processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial.

Le personnel de la Région du Pacifique et du Yukon a revu la demande d'exploitation du promoteur et a participé à l'élaboration des spécifications pour le rapport de projet à venir. EC s'interroge surtout sur le bien-fondé d'un tel projet. En effet, on vient de

fermer une mine de charbon dans la région à cause des frais d'exploitation élevés du charbon et de la faiblesse des prix de ce produit sur le marché. Le Ministère voudrait savoir pourquoi on ouvre une autre mine avec toutes les incidences environnementales qu'un tel projet comporte alors que les conditions du marché sont trop instables pour en garantir la viabilité à long terme. Plus particulièrement, le Ministère a demandé au promoteur de lui fournir de l'information sur les conditions éventuelles du marché, sur ses principaux acheteurs, ainsi que des données comparatives sur les ratios de recouvrement et de qualité du charbon avec d'autres mines. L'évaluation de ce projet devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2002.

Projet de gazoduc Georgia Strait Crossing

Le MPO, Parcs Canada, Ressources naturelles Canada et EC ont examiné ensemble le projet de gazoduc canadien à travers le détroit de Géorgie (GSX), le nouveau gazoduc international censé transporter le gaz naturel de Sumas, dans l'État de Washington, à travers le détroit de Géorgie jusqu'à l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Ce projet est une entreprise conjointe de la Commission hydroélectrique de la Colombie-Britannique et de Williams (États-Unis). Le gaz naturel transporté dans le gazoduc GSX alimenterait deux nouvelles centrales électriques dans l'île de Vancouver, un projet de coproduction électrique déjà en marche sur la rivière Campbell et un projet de production à l'étude à Nanaimo, dans l'île de Vancouver. Le gazoduc acheminerait également du gaz naturel à usages industriel, commercial et résidentiel jusque dans l'île de Vancouver. La partie maritime de l'itinéraire proposé comporterait la construction d'environ 67 km d'un gazoduc de 406 mm au-dessous de l'eau, dont 44 sous les eaux canadiennes. À partir de l'atterrage de



l'île de Vancouver, le gazoduc s'étendrait sur environ 16 km de long pour s'embrancher avec le gazoduc Centra Gas, au sud de Duncan.

En septembre 2001, le ministre de l'Environnement et le président de l'Office national de l'énergie (ONE) ont constitué un groupe d'étude chargé de revoir le projet en vertu de la *LCEE* et de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. L'ONE en est l'autorité responsable en vertu de la *LCEE*, mais le MPO et EC ont aussi leur part à jouer sur ce chapitre. EC assume un rôle d'autorité responsable puisque la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* exige que les promoteurs obtiennent du Ministère un permis d'immersion en mer pour les forages horizontaux dirigés qu'ils devront pratiquer sur l'atterrage de l'île de Vancouver.

L'examen du projet a suscité un très vif intérêt dans le public et parmi les médias. Une première série de consultations publiques très courues sur la délimitation du gazoduc a eu lieu en janvier 2002. Les ministères fédéraux ont soumis un sommaire écrit de questions au Groupe d'étude dans le cours des consultations. EC a fait état notamment des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la faune, de la qualité de l'eau et des dossiers intéressant les Premières Nations. Les sujets de préoccupation publics, les plus souvent abordés, portaient sur les émissions de gaz à effet de serre produites par le projet lui-même ou par la combustion du gaz naturel transporté. On a débattu aussi d'autres facteurs influant sur la qualité de l'air, notamment des particules grossières (P₁₀).

On a tenu une consultation publique par la suite pour savoir s'il fallait inclure les effets environnementaux de la combustion du gaz dans la Liste des questions à débattre au cours des audiences. Les ministères fédéraux se sont prononcés pour une telle



Plaine inondée par le barrage Meridian, courtoisie d'Erin Groulx

inclusion conformément aux dispositions sur les effets cumulatifs de la *LCEE*. Le Groupe d'étude a donc statué que la question des effets environnementaux produits par la combustion du gaz à la nouvelle centrale électrique de l'île de Vancouver devait être examinée au cours des audiences.

Barrage Meridian

Dans la Région des Prairies et du Nord, on a proposé de construire le barrage Meridian pour parer aux pénuries d'eau qui sévissent dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. EC a assuré le volet scientifique d'une étude de faisabilité préalable exécutée par un entrepreneur d'Environnement Alberta et par la Commission des eaux de la Saskatchewan et dans sa réponse à cette proposition, le Ministère fait état de la destruction de l'habitat des oiseaux migrateurs, des problèmes de qualité de l'eau et des incidences du barrage sur la faune. Entre autres questions importantes, le Ministère a parlé de l'inondation et de la fragmentation possible de l'Aire nationale de protection de la faune de Suffield. Le mémoire d'EC a trouvé un écho positif dans les médias et auprès du public. Le Ministère a assuré aux intéressés qu'il a été tenu compte des questions écologiques essentielles. Bref, pour des raisons environnementales et économiques, les auteurs de l'étude préalable de faisabilité ont recommandé de ne pas donner suite au projet.

Détournement de la rivière

Manouane

La société d'État Hydro-Québec projette de détourner la rivière Manouane vers un réservoir existant pour améliorer la performance d'un barrage hydroélectrique existant au Québec. Une des conséquences du projet sera de réduire considérablement le débit de la rivière, asséchant ainsi des terres humides. Par ailleurs, l'élévation du niveau du réservoir aura pour effet d'inonder des terres qui pourraient devenir éventuellement des terres humides. Le promoteur propose de réaliser certains aménagements dans le lit de la rivière de façon à favoriser l'établissement de nouvelles terres humides.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a le mandat de procéder à un examen public dans le cadre de la procédure provinciale d'évaluation des impacts. Dans son rapport, le BAPE recommande d'augmenter le débit réservé de la rivière.

Pêches et Océans Canada (MPO) agit à titre d'autorité responsable dans l'évaluation environnementale de ce projet qui fait l'objet d'une « étude approfondie ». Devant les incertitudes entourant les terres humides et les effets sur l'avifaune nicheuse, le Ministère a recommandé la réalisation d'un important programme de suivi destiné à vérifier les impacts réels sur les terres humides et les prévisions du promoteur à cet égard. Le Ministère a également recommandé l'adoption d'une gestion adaptative en fonction des résultats obtenus. Ces recommandations ont été retenues par le MPO.

Sainte-Luce – Immersion d'une frégate militaire désaffectée dans le fleuve Saint-Laurent

Un promoteur privé souhaite immerger une frégate militaire désaffectée dans le fleuve Saint-Laurent, au large de Sainte-

Luce-sur-Mer au Québec, pour en faire une attraction touristique pour la plongée sous-marine. Le projet serait financé en partie par Développement économique Canada. Pêches et Océans agit à titre d'autorité responsable principale et rédige l'examen préalable.

De tels projets sont bien connus dans la Région du Pacifique et du Yukon notamment. Des spécialistes de cette région ont élaboré des guides pour le nettoyage du navire avant son immersion de façon à minimiser les risques de relargage de contaminants lors de l'opération ou plus tard. Nous avons recommandé au MPO d'exiger que le promoteur respecte la démarche préconisée par ces guides et engage un spécialiste qualifié pour élaborer le devis de nettoyage et superviser cette opération.

Cependant, la population a manifesté son inquiétude face à la libération possible de substances toxiques et le MPO a l'intention de mener des consultations publiques. Selon les experts du MPO, les conditions du fleuve au site d'immersion ne permettront pas la colonisation de ce « récif artificiel » par la faune et la flore benthiques ou le poisson.

Ce projet soulève une autre problématique qui dépasse le cadre de l'évaluation environnementale. En effet, étant donné les efforts déployés depuis plusieurs années dans la dépollution et la restauration du fleuve dans le cadre de VSL2000, la réalisation d'un tel projet soulève la question de la compatibilité avec les objectifs de VSL2000.

Projet de relance de l'usine de pâtes et papiers Gaspésia

La Société en commandite Gaspésia souhaite relancer l'usine de pâtes et papiers de Chandler en Gaspésie, au Québec. Le projet



consiste à agrandir l'usine actuelle par la construction de deux nouveaux bâtiments et à modifier la machine à papier existante afin de produire du papier couché à base de pâte thermomécanique n° 4 à haute brillance. L'usine aura une capacité de production annuelle de 207 000 tonnes métriques de papier.

Comme l'usine de pâtes et papiers est le principal employeur dans la région, les gouvernements fédéral et provincial ont décidé d'injecter près de 400 millions de dollars sur les 600 millions nécessaires pour la relance de l'usine. Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) est l'organisme fédéral qui accorde le financement et qui est responsable de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.

L'usine actuelle a cessé ses activités en 1999, laissant un lourd passé environnemental. On trouve sur le site des sols contaminés par les métaux lourds et les hydrocarbures, et les eaux souterraines sont contaminées par le mercure. Environnement Canada agit à titre de ministre expert et veille à l'application du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*. Nous avons également recommandé de profiter des travaux d'agrandissement pour éliminer toutes les sources de contamination et réhabiliter les secteurs fortement contaminés.

Deep Panuke

Dans la Région de l'Atlantique, une étude détaillée du gisement de gaz naturel projeté à Deep Panuke près de l'actuel projet gazier au large de l'île de Sable a été lancée à la suite de la préparation et de la publication de la documentation délimitant le sujet. EC a participé à l'évaluation à titre d'AF experte et d'AR parce qu'il pourrait être nécessaire d'obtenir un permis d'immersion en mer.



TransAlta Keephills, courtoisie de Curtis Englot

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTANCES POUR ASSURER L'EXÉCUTION EFFICACE DU PROGRAMME D'EE

EC travaille en partenariat avec d'autres instances pour assurer l'exécution efficace du Programme d'EE. Voici des exemples des rapports entre EC et les gouvernements territoriaux, provinciaux et des Premières Nations.

Loi sur l'évaluation environnementale au Yukon

À la suite d'ententes sur les revendications territoriales, un nouveau système d'EE auquel participent les gouvernements fédéral, territoriaux et des Premières Nations a été élaboré : le *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act*. Toutefois, la transmission imminente des responsabilités fédérales au gouvernement territorial en avril 2003 a poussé ce dernier à adopter une loi parallèle à la LCEE afin d'éviter un vide législatif. La Division du Yukon d'EC a participé au processus ainsi qu'à l'examen de ces lois et de leurs règlements d'application.

Projets dans le secteur de l'énergie

La Région des Prairies et du Nord s'est occupée de projets multisectoriels dans la région. Les projets d'importance comprennent l'agrandissement des centrales au charbon EPCOR Genesee et TransAlta Keephills, en Alberta. Dans le cadre de

l'entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, EC a participé au processus d'évaluation des projets susmentionnés par l'Alberta Energy and Utilities Board, et il a par la suite réussi à conseiller la commission sur la nécessité de mieux surveiller les particules et l'ozone dans les deux centrales. L'approbation pour la centrale EPCOR a aussi été accordée à condition que les normes pancanadiennes concernant les émissions de particules et d'ozone soient respectées grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles. EC a aussi fait en sorte qu'EPCOR s'engage volontairement à appliquer des normes équivalentes à celles de l'U.S. Environmental Protection Agency concernant les émissions de dioxyde de soufre.

Usine de traitement des pommes de terre à Simplot et agrandissement de la station d'épuration des eaux d'égout de Portage-la-Prairie

La Région des Prairies et du Nord d'EC a participé au processus provincial d'EE de l'usine de traitement des pommes de terre à Simplot et de l'agrandissement subséquent de la station d'épuration des eaux d'égout (SEEE) de Portage-la-Prairie au Manitoba. Les deux principales préoccupations d'EC concernant la SEEE avaient trait à la charge considérable de la rivière Assiniboine en phosphore et en ammoniac; les concentrations de phosphore y dépassent déjà les critères provinciaux relatifs à la qualité de l'eau. La Protection de l'environnement de la Région des Prairies et du Nord a présenté un exposé oral et écrit aux audiences publiques de la Manitoba Clean Environment Commission (CEC). La D^{re} Patricia Chambers, l'une des spécialistes du Ministère en enrichissement nutritif dans les écosystèmes aquatiques, a aussi présenté un exposé à la CEC. L'intervention d'EC a été appuyée par des groupes environnementaux et a été fructueuse dans

la mesure où la CEC, dans son rapport au ministre provincial de la Conservation, a souscrit aux recommandations d'EC concernant l'élimination du phosphore dans la SEEE de Portage-la-Prairie et la limitation des apports d'ammoniac dans la rivière. Toutefois, le ministère manitobain de la Conservation a rejeté les recommandations relatives à l'élimination du phosphore en révisant le permis de la ville, mais il a limité les rejets autorisés d'ammoniac pour certains mois.

Installation par l'Ontario Power Generation d'unités de réduction sélective catalytique dans les centrales au charbon

Au début de 2001, l'Ontario Power Generation (OPG) a annoncé qu'elle projetait d'installer des dispositifs antipollution de réduction sélective catalytique (RSC) dans ses centrales au charbon de Nanticoke et de Lambton. À la suite de cette annonce, le ministre de l'Environnement s'est vu demander par les États de New York et du Connecticut, conformément à l'article 47 de la LCEE, de créer une commission d'examen en raison de leurs préoccupations concernant les effets transfrontaliers internationaux pouvant résulter des émissions atmosphériques produites par ces centrales. L'Agence a demandé à EC de déterminer si des effets transfrontaliers étaient possibles. En même temps, le ministère ontarien de l'Environnement a reçu des demandes visant à désigner le projet en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario, et il a demandé à EC de le conseiller sur la décision à prendre.

Au cours du printemps et de l'été 2001, EC a entrepris une analyse détaillée de l'information concernant le projet, à laquelle ont participé le personnel de la Direction de la protection de l'environnement de la Région de l'Ontario et du Service



météorologique du Canada ainsi que de l'administration centrale du SPE conjointement avec des fonctionnaires provinciaux et le promoteur. EC a donné son opinion à l'Agence au début d'août. Il a surtout été question de la façon dont le projet de l'OPG contribuerait à faire respecter par le Canada les engagements pris en vertu de l'annexe relative à l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air en vue de réduire les émissions d'oxydes d'azote produites par les centrales électriques. Les opposants publics au projet ont prétendu que les mesures prises par l'OPG pour réduire les émissions d'oxydes d'azote ne seraient pas suffisantes pour que ces engagements soient respectés et ne tiendraient pas compte d'autres polluants atmosphériques préoccupants en dépit des importantes dépenses en capital effectuées pour l'équipement (250 millions \$), et ils ont continué d'insister pour que l'Ontario rende obligatoire la conversion au gaz naturel des centrales au charbon.

Vers la fin de novembre, le Ministre a décidé de ne pas renvoyer le projet de l'OPG à une commission d'examen de la LCEE puisqu'on avait conclu que l'installation d'unités de RSC n'aurait probablement pas d'importants effets transfrontaliers nocifs pour l'environnement. Toutefois, il a de nouveau affirmé que l'Ontario devait faire davantage pour respecter les engagements internationaux en matière de réduction des émissions d'oxydes d'azote et qu'EC devrait continuer de collaborer avec la province au sujet des mesures à prendre pour atteindre ce but et réduire d'autres polluants atmosphériques provenant de sources comme les centrales. À la suite de l'analyse de la demande concernant les effets transfrontaliers, EC a pu obtenir de l'OPG qu'il s'engage à tenir des rencontres régulières pour discuter de ses plans et stratégies en cours visant à réduire les

émissions de contaminants préoccupants. Jusqu'à présent, ce dialogue continu s'est avéré profitable pour les parties en permettant de discuter des questions d'intérêt mutuel se rapportant à la qualité de l'air.

Centrale de Coleson Cove

Dans la Région de l'Atlantique, la centrale de Coleson Cove, située près de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, projette de remplacer le mazout n° 6 par l'Orimulsion®, ce qui déclenche une EE provinciale. En plus d'examiner les améliorations de la qualité de l'air prévues à la suite de la conversion, EC a porté une attention particulière à une évaluation comparative des risques écologiques que comportent les déversements de mazout n° 6 et d'Orimulsion®. Il semble que l'Orimulsion® pose moins de risques dans l'ensemble, mais à la suite de l'intervention d'EC, le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à obtenir du promoteur une plus grande certitude en ce qui concerne les effets potentiels sur les oiseaux marins et leurs oeufs ainsi que le comportement prévu du produit dans l'eau de mer.

PARTAGE DES CONNAISSANCES PAR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

Les dossiers et les activités se rapportant à l'EE sont transmis à la communauté de l'EE au moyen de la communication interministérielle, de la communication publique et de la formation. EC appuie les efforts déployés pour partager les connaissances afin d'accroître l'efficacité et de promouvoir la coopération.

Évaluation environnementale stratégique (EES)

À la DEE, le sous-groupe de l'EES a été fort occupé cette année, car il a organisé

trois ateliers régionaux de formation en EES pour EC : à Dartmouth (en septembre 2001), à Yellowknife (en novembre 2001) et à Whitehorse (en février 2002).

Pour contribuer au programme international de la DEE, un exposé officiel décrivant les travaux et les progrès réalisés dans le domaine de l'EES au Canada a été présenté à des représentants de l'EE de Hong Kong et de Beijing.

Dans le cadre de sa stratégie de formation visant à fournir un appui continu au développement de l'EES, la DEE a donné des leçons particulières à un certain nombre de centres d'activité ministériels (p. ex. la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales, la Direction de la planification stratégique et les Lieux contaminés par les mares de goudron de Sydney) ainsi qu'à des groupes de travail interministériels, dont la Division de la politique intérieure sur l'environnement (Ressources naturelles Canada), le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, MAINC), et l'aquaculture (MPO, Garde côtière).

La DEE a participé à la réalisation de 16 EES, dont le Plan d'action pour les mares de goudron de Sydney, l'indemnisation en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le Programme d'expansion de l'aquaculture, l'amélioration de la connaissance des effets des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes, l'air non pollué (mémoire au Cabinet et EES), les polluants organiques persistants, et le mandat de négociation concernant l'Accord général sur le commerce des services.

La DEE a examiné un grand nombre de mémoires au Cabinet, d'aide-mémoire et d'exposés (documents d'information),

formulé des observations à leur sujet et donné son avis et fourni des commentaires à d'autres ministères en ce qui concerne 36 documents.

Pour donner suite à la publication de la Stratégie de développement durable du Ministère, la DEE a commencé à mettre au point une méthode d'EES élargie et révisée qui orientera l'élaboration et l'évaluation de projets de politiques, de plans et de programmes plus durables. On trouvera dans ce manuel et processus les principes de la durabilité, des conseils sur l'évaluation intégrée, la création et l'application d'indicateurs de la durabilité ainsi qu'un cadre de suivi révisé. On y indiquera aussi comment l'EES peut être utilisée dans l'évaluation sectorielle et régionale, et comment créer des liens et des partenariats ainsi que faire participer davantage le public au processus.

Une série d'exposés seront présentés à la haute direction et aux membres du CGE pour les renseigner sur les révisions, leurs rôles et responsabilités ainsi que sur la nécessité d'assurer l'application uniforme et efficace de la Directive du Cabinet de 1999.

Programme d'évaluation environnementale sur la voie verte

Lancé en janvier 2002, le site du Programme d'EE sur la Voie verte est accessible au public au moyen du World Wide Web. Ce site Internet est une source utile de renseignements en ce qui concerne tout ce qui touche à l'EE, et on peut le visiter à l'adresse URL suivante : <http://www.ec.gc.ca/ea-ee>.

CONSÉQUENCES DES DÉCISIONS JUDICIAIRES

Les décisions prises par le gouvernement au sujet des EE peuvent souvent être contestées en cour par le promoteur. Les jugements





Environnement
Canada

Environnement
Canada



Environmental
Assessment Program

Programme d'évaluation
environnementale

English

Français

Important Notices

Canada
Avis importants

subséquents rendus par les tribunaux influent sur l'application de la *LCEE* et des futures EE. Il sera de plus en plus important de connaître les implications juridiques lorsqu'on fournira des conseils sur l'EE en vertu de la *LCEE*.

Route express de la vallée de Red Hill

Le 24 avril 2001, le juge Dawson, de la Cour fédérale, a accédé à la demande de la ville de Hamilton qui désirait une révision judiciaire de l'examen en commission, fait en vertu de la *LCEE*, de son projet de route express de la vallée de Red Hill à Hamilton, Ontario. Le juge Dawson a décidé que la *LCEE* ne s'appliquait pas au projet et conclu qu'il était exclu en vertu de la clause de transition de l'article 74(4) de cette loi, et que des décisions irrévocables prises par le promoteur du projet empêchaient l'application de la *LCEE*. La Cour a aussi jugé que la décision de renvoyer le projet à une commission n'était pas justifiée par une rubrique valide de compétence fédérale. D'autres questions relatives à la révision judiciaire, comme la validité du mandat de la commission, les directives concernant l'énoncé des incidences environnementales et les préoccupations se rapportant aux conflits d'intérêts, n'ont pas été examinées.

À la suite de la décision du tribunal, le gouvernement fédéral a logé un appel limité le 29 août en disant que le juge Dawson avait erré en concluant que la *LCEE* ne s'appliquait pas au projet. L'instruction de l'appel a été faite les 13 et 14 novembre par la Cour d'appel fédérale et a été immédiatement suivie par la décision du juge en chef Richard de rejeter l'appel et de maintenir ainsi la décision première du juge Dawson. Le gouvernement fédéral n'a pas fait appel de ce jugement. Il n'est donc plus nécessaire que le projet de route express de la vallée de Red Hill soit évalué en vertu de la *LCEE*. La décision du tribunal a suscité des inquiétudes au sujet de l'application de la *LCEE* à d'autres projets, et l'Agence y remédie en proposant des modifications à la Loi.

RÉUNIONS ET ATELIERS



Activités pétrolières et gazières en Eagle Plain.

IAIA 2001 — CARTAGENA

L'International Association for Impact Assessment (IAIA) a tenu sa 21^e réunion et conférence annuelle à Cartagena, Colombie, du 26 mai au 2 juin 2001. La réunion avait pour thème l'évaluation des impacts en milieu urbain. La conférence comportait un certain nombre de discussions en assemblée plénière et en groupe ainsi que de nombreux ateliers sur des sujets clés comme l'EES, l'évaluation intégrée, la participation publique, la biodiversité, le suivi, l'analyse des risques, l'évaluation des incidences sur la santé et l'évaluation des effets cumulatifs. Pour la deuxième année consécutive, le personnel d'EC a coprésidé, avec les Pays-Bas, les séances de l'atelier sur le suivi, pour lesquelles il y avait une bonne assistance et qui étaient instructives. Cette conférence est encore la seule tribune internationale qui réunit des praticiens de l'évaluation des

impacts provenant du monde entier dans un climat qui favorise un échange inestimable de renseignements, de connaissances et d'expériences.

ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES AU YUKON

En raison de l'intérêt renouvelé du marché nord-américain pour le gaz naturel, les activités d'exploration augmentent et les pourparlers reprennent au sujet de la route du gaz naturel de l'Alaska passant par le Yukon. La Région du Pacifique et du Yukon et celle des Prairies et du Nord d'EC font partie d'un groupe de travail multiministériel de l'évaluation environnementale dirigé par l'Agence et l'ONE. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement pour évaluer les options et les conséquences du processus d'EE se rapportant au Foothills Alaska Highway Project Gas Pipeline passant par le Yukon,





Intérêt grandissant à l'exploration du pétrole et du gaz dans le sud-est du Yukon.

au Greenfields Gas Pipeline Project passant par le Yukon et au projet de gazoduc passant par les Territoires du Nord-Ouest à travers la mer de Beaufort.

ATELIER SUR LES SABLES BITUMINEUX

Un atelier de planification stratégique sur la participation d'EC aux travaux d'EE dans les sables bitumineux du nord-est de l'Alberta a été tenu à Edmonton en mars afin d'étudier des questions concernant la charge de travail, l'établissement des priorités et l'accroissement de l'efficacité du programme d'EE dans le secteur des sables bitumineux. Les sujets à l'ordre du jour portaient sur des problèmes comme les lacunes scientifiques, la gestion de la charge de travail, le rôle d'EC dans la gestion des effets cumulatifs de la stratégie régionale de développement durable de l'Association, et la nécessité de financer la recherche et le développement dans la région des sables bitumineux. Les participants provenaient de toutes les Directions de la Région des

Prairies et du Nord, de l'Institut national de recherche sur les eaux et de l'administration centrale (du Service de la conservation de l'environnement [SCE], du SPE, et des Politiques et Communications). L'atelier a permis de créer un réseau national d'EC pour les sables bitumineux et l'EE, d'établir une stratégie préliminaire de gestion améliorée de la charge de travail, d'établir des priorités et de relever les mesures à prendre par les participants. La participation au groupe de travail de l'Association sur la gestion des effets cumulatifs de la stratégie régionale de développement durable et jusqu'à six nouvelles EE importantes d'un projet se poursuivent.

ATELIER SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DANS LE NORD

Un atelier de planification de l'EE a eu lieu à Yellowknife en avril 2002 et portait sur la question de l'imminente exploitation pétrolière et gazière à grande échelle dans le Nord canadien. Il avait pour but de réunir les principaux acteurs d'EC afin d'assurer

l'uniformité de la réponse du Ministère aux projets de développement dans le Nord. Les participants comprenaient des représentants de toutes les Directions de la Région des Prairies et du Nord, de la Région du Pacifique et du Yukon, de la Région de l'Atlantique, de l'administration centrale (du SPE et du SCE) et du MPO. En raison de la date et de l'ampleur du développement potentiel, la gestion de la charge de travail a été un sujet d'intérêt à l'atelier. Les projets de développement et le rôle clé pouvant être joué par EC à titre d'AR ont aussi été discutés. L'atelier a été fructueux, et une liste des mesures à prendre a été dressée.

On a proposé d'organiser un atelier de suivi en 2002 afin de discuter des suites données aux mesures à prendre relativement aux progrès réalisés au sujet des projets de développement dans le Nord. Suite à cet atelier, EC a participé à un groupe de travail fédéral interministériel sur l'évaluation environnementale et la réglementation coprésidé par le MAINC, l'Agence et l'ONE. Au cours de l'atelier, EC a pu s'assurer que le Ministère joue un rôle dans l'établissement d'un plan de coopération pour les agences de réglementation et d'EE chargées de surveiller l'EE et l'approbation des projets de pipeline partant du delta du Mackenzie et passant par la vallée du Mackenzie et partant du versant nord de l'Alaska en passant par l'autoroute de cet État. La Région des Prairies et du Nord continue aussi de jouer un rôle de premier plan dans la création d'un cadre de gestion de l'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest.



Mackenzie Delta, courtoisie de Warren Fenton



DÉFIS ET ORIENTATION PROPOSÉE

L'an dernier, l'équipe de l'EE d'EC a patiemment attendu la mise en vigueur de la nouvelle LCEE. L'application des changements proposés dans la Loi nécessitera une certaine planification de la part du Programme d'EE. Tel que prévu l'an dernier, il sera peut-être difficile de satisfaire aux nouvelles exigences avec les niveaux actuels de ressources si les changements sont importants.

Les EES ont continué de jouer un rôle important dans le processus décisionnel durable. Au moyen de documents d'orientation et de cours de formation en matière d'EES, nous aidons les responsables des politiques, des plans et des programmes, et nous avons renforcé la nécessité et l'importance des EES. Au cours de la prochaine année, nous continuerons à promouvoir l'EES, car une version révisée du document d'orientation relatif à l'EES est prévue. En plus de fournir des outils pour la prise de décisions plus durables, conformément à la Directive du Cabinet de 1999, ce document indiquera comment en arriver à une vision durable, relever les problèmes, faire participer davantage le public ainsi que créer et utiliser des indicateurs, et il comprendra un cadre amélioré de suivi et de surveillance.

Étant donné que toutes les Régions du Canada exécutent la majeure partie du Programme d'EE d'EC, l'uniformité à l'échelle nationale est une question importante. Le Canada est un pays tellement grand et différent qu'il est toujours difficile de se tenir au courant des activités d'EE partout au pays. Le partage des

connaissances et de l'information s'est avéré utile pour s'acquitter de l'importante charge de travail que comporte l'EE. Tant les chefs régionaux que l'administration centrale se sont efforcés de créer des partenariats et une communauté de praticiens dans tout le pays. En mettant sur pied des réseaux à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté de l'EE, nous partageons les formules à utiliser et assurons l'uniformité de l'application des politiques et des directives nationales. Dans cette foulée, l'un des défis que nous relèverons au cours de l'année qui vient consiste à établir un plan stratégique national pour le Programme national de l'EE d'EC afin que toutes les Régions et tous les Services du Ministère collaborent à des buts, des principes et des plans d'action communs.

EC, à titre de ministre, s'est occupé de l'importante question des changements climatiques et de la décision prévue de ratifier le Protocole de Kyoto, ce qui a considérablement attiré l'attention sur les questions environnementales et réaffirmé l'importance de l'EE. C'est notamment le cas pour les projets utilisant les ressources non renouvelables du Canada en raison du grand nombre de projets énergétiques et du stress qu'ils causent à l'environnement. L'EE doit aller de pair avec les initiatives ministérielles visant à tenir compte des préoccupations des Canadiens et à maintenir les initiatives nationales. Comme une grande partie du rôle d'EC dans le processus d'EE consiste à fournir des avis judicieux, nous devons continuellement nous efforcer d'accroître nos connaissances scientifiques pour améliorer la qualité de nos conseils.

Les activités d'EE contribuent à tous les secteurs d'activité d'EC, en particulier à celui de l'Environnement sain. Il est important d'assurer que l'EE continue de jouer un rôle dans l'atteinte des buts et objectifs d'EC, et de voir à ce que ce rôle soit reconnu.

L'ÉQUIPE DE GESTION EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Paula Caldwell Saint-Onge,
Directrice générale, Direction générale
des programmes nationaux

Comité national de coordination de l'évaluation environnementale

Doug Tilden/Diane Campbell,
Direction de l'évaluation environnementale
Ian Travers,
Région de l'Atlantique
Claude Saint-Charles,
Région du Québec
Jon Gee,
Région de l'Ontario
Tim Hibbard,
Région des Prairies et du Nord
Mike Nassichuk,
Région du Pacifique et du Yukon
Serge Nadon,
Service météorologique du Canada
Louise Kingsley/Lise Poulin,
Service canadien de la faune



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Agence	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AF	Autorité fédérale
AR	Autorité responsable
BAPE	Bureau des audiences publiques
CCEE	Comité de coordination de l'évaluation environnementale
DEE	Direction de l'évaluation environnementale
EC	Environnement Canada
EE	Évaluation environnementale
EES	Évaluation environnementale stratégique
GES	Gaz à effet de serre
GSX	Georgia Strait Crossing
IAIA	International Association for Impact Assessment
LCEE	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MREPC	Modèle de rapport d'examen préalable par catégorie
ONE	Office national de l'énergie
OPG	Ontario Power Generation
P ₁₀	Particules de diamètre égal ou inférieur à 10 µm
RSC	Réduction sélective catalytique
SEEE	Station d'épuration des eaux d'égout
SCE	Service de la conservation de l'environnement
SPE	Service de la protection de l'environnement
VSL2002	Vision Saint-Laurent 2002

